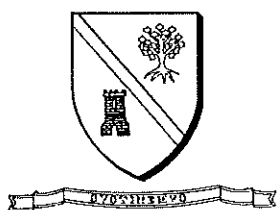


## MAIRIE DE SARCEY



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2024

Le lundi 12 février 2024 à 20h30, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

*Présents* : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.

*Pouvoir* : M. BARDOUX à O. LAROCHE, D. AUROUSSET à D. MULATON, I. FRATELLO à D. NIORT.

*Absent* : M. BOURBON

*Secrétaire de séance* : P.J. LAURENT

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2024

Il est approuvé à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### SUBVENTION AUX OISILLONS DU RAVATEL

Delphine NIORT rappelle que l'association « les Oisillons du Ravatel » est l'association gestionnaire d'une crèche dans lesquelles sont impliquées les communes de St-Germain-Nuelles, L'Arbresle et Sarcey. La commune de Sarcey participe à hauteur de 16% de la charge des communes soit environ 3 berceaux sur les 17 proposés par l'association.

Les berceaux réservés pour la commune sont tous occupés et il y a d'ores et déjà 2 nouvelles demandes de garde pour septembre.

La participation de la commune attendue pour l'année 2024 s'élève à 16.300,48 €, supérieure d'environ 1.000 € par rapport à 2023 pour tenir compte de l'inflation et de la revalorisation nationale des grilles de salaire.

Une convention est proposée pour définir les modalités de versement de cette subvention qui sera versée en trois fois à l'association. Une délibération distincte de celle du vote du budget ne sera plus donc nécessaire à l'avenir.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ALLOUE une subvention de 16.300,48 € aux Oisillons du Ravatel pour l'année 2024,
- DIT que la somme sera inscrite au budget primitif 2024,
- APPROUVE les termes de la convention sur les modalités de paiement de la subvention,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

### AUTORISATION DU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire indique que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, permet au Conseil municipal d'autoriser le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts (hors restes à réaliser 2022 et remboursement d'emprunts) en dépenses d'investissement au budget 2023 s'élevaient à 396.015,58 € ; le plafond de cette autorisation pour le début d'année 2024 est donc de 99.003,90 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 27.000,00 € pour les dépenses d'investissement suivantes :

- opération 46 « école » / article 2183 : 2.000,00 €
- opération 61 « acquisition matériel divers »/ article 2157 : 25.000,00 €.

Ces dépenses autorisées par anticipation devront être reprises dans le budget primitif. Elles permettront de renouveler les ordinateurs des enseignantes suite au cambriolage et de permettre l'acquisition d'un véhicule d'occasion, pour renouveler le camion actuel, et d'une tondeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire rappelle que la Commune est propriétaire depuis 2012 du bâtiment situé au 61 rue Centrale, dont le rez-de-chaussée a une vocation commerciale. Depuis 2012, le logement situé à l'étage est inoccupé et n'est plus habitable (absence d'isolation, de chauffage, de pièces d'eau...).

En 2021, le Conseil municipal a sollicité l'Agence locale de transition énergétique (ALTE69) et l'Agence technique départementale pour étudier l'opportunité de réhabiliter ce logement afin d'offrir de bonnes conditions d'habitabilité et de confort thermique, et favoriser ainsi l'implantation ou le maintien d'un commerce et l'accueil de nouvelles familles. L'estimation de la réhabilitation globale était alors de 398.050 € HT comprenant les prestations intellectuelles et les travaux de gros œuvre et second œuvre (dalle, ouvertures, cloisons, réseaux) en incluant une rénovation énergétique globale (isolation des murs, plafond, planchers, changement des huisseries système de chauffage, ventilation).

Compte tenu de la vacance actuelle du commerce, le Conseil municipal souhaite élargir la réhabilitation à l'ensemble du tènement pour aussi améliorer le potentiel du commerce. Un marché de maîtrise d'œuvre a ainsi été signé le 31 janvier 2024.

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous. Le coût estimatif est calculé à partir de l'estimation de 2021 actualisé par application de l'évolution de l'index de référence « BT01 - Tous corps d'état - Base 2010 » (soit +13,9%), du montant du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que d'une enveloppe estimative pour les travaux liés au commerce.

<b>Coût estimatif global</b>	<b>643.575 € HT</b>
État : DETR	285.000 € (44%)
Région : contrat Région	97.000 € (15%)
Région : commerce en milieu rural	50.000 € (8%)
Commune : Fonds propres	211.575 € (33%)

La réalisation de l'opération sera conditionnée à l'obtention de subventions ou adaptée le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet avec le plan de financement prévisionnel proposé,
- DIT qu'une part des crédits est inscrite au budget primitif de l'année 2024,
- SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 à hauteur de 285.000 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

M. le Maire rappelle la réunion de lancement de la mission du maître d'œuvre et dit être toujours dans l'attente du jugement du tribunal.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### ➤ Bâtiments / Vie associative

Ghislaine CARRIER fait part de :

- l'avancement des travaux de relampage réalisés à la salle des boules, à la maison des associations et à finaliser à la mairie.
- des prochains travaux d'entretien prévus par les employés communaux : peinture de l'office de la salle des fêtes et des volets de la mairie.

Elle ajoute qu'une demande d'inscription à une formation à l'habilitation électrique est en cours pour un agent.

M. le Maire rend compte des assemblées générales du Comité des fêtes, de l'Amicale boule et de Quicury.

### ➤ Solidarités

Ghislaine CARRIER informe du bilan positif de l'espace France services situé à la CCPA ; seulement 7 personnes de Sarcey se sont rendues sur place. L'espace France services pourrait proposer des permanences délocalisées pour la déclaration d'impôts et des ateliers numériques

Elle annonce que des animations devraient être reconduites pour la Semaine bleue.

### ➤ Affaires scolaires

En l'absence de Mickaël BARDOUX, Ghislaine CARRIER restitue la réunion tenue ce jour avec les ATSEM, la directrice de l'école et le Ch'tit midi des gones concernant le temps méridien. L'affluence croissante à la cantine tend l'organisation et influe négativement sur le comportement des enfants. Il a ainsi été proposé :

- d'une part de prévoir de passer à 2 services, ce qui nécessite un recrutement sur le temps méridien ;
- d'autre part, de définir un cadre sur ce temps méridien qui sera partagé avec les enfants et les parents et pourra donner lieu à des sanctions.

M. le Maire informe de la demande des enseignantes de permettre aux 53 élèves du CE1 au CM2 d'assister au spectacle « le voyage d'Ulysse » à St-Germain-Nuelles la semaine du 9 avril, proposé à l'initiative des communes de Lentilly, L'Arbresle et St-Germain-Nuelles dans le cadre du projet de l'école du spectateur. Il revient à la Commune de participer à hauteur de 5€ par élève, soit 265 €.

### ➤ Urbanisme/Voirie

Daniel MULATON recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- rue des Saules : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- chemin de Quicury : DP accordée pour velux et volet roulant
- rue de la Noyeraie : transfert de PC
- rue Centrale : PC refusé pour création d'une habitation et d'une piscine
- chemin du Perrin : rejet tacite d'un PC en l'absence de pièces complémentaires

Il fait un état des travaux réalisés en interne sur les voies et chemins communaux (bouchage de trous, curage de fossés) dans l'attente de la livraison de la signalétique à implanter à Pouilly.

### ➤ Enfance / Jeunesse

Delphine NIORT énonce les différents projets en préparation :

- Conférence sur le handicap le samedi 16 mars de 10h00 à 12h00 à l'initiative du Conseil des jeunes. Les jeunes ont organisé une vente de crêpes dont le bénéfice sera versé à l'association qui interviendra pour la conférence. Des livres seront achetés à l'association pour être diffusés à l'école et à la bibliothèque ;
- Rando-déchets le dimanche 24 mars ou le dimanche 7 avril organisée en lien avec la société de chasse ;
- Atelier jeux parents-enfants proposé dans le cadre des semaines de la Parentalité du pays de L'Arbresle le vendredi 5 avril en fin de journée à la salle des fêtes

- Exposition sur l'ambroisie en juin en lien avec l'association Bien vivre en Popey.  
Delphine NIORT rend compte de l'assemblée générale des P'tits bouts de Sarcey et annonce celle à venir de Jojo et compagnie.

➤ **Information-Communication**

Audrey JULLIARD annonce que la prochaine feuille du tilleul paraîtra durant la première quinzaine de mars.

Elle relate la dernière réunion du comité de pilotage de la voie du Tacot qui s'est tenu en janvier à Sarcey, durant laquelle a été actée de définir une charte de recommandations techniques d'aménagement destinée aux communes.

<b>INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
---

➤ **Décisions du Maire**

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Taille et abattage d'arbres : 1.582,80 € (ABR Paysages)

➤ **Intercommunalité**

Ghislaine CARRIER dit que les semaines de l'environnement sont en préparation et avoir sollicité les associations pour proposer une animation.

M. le Maire résume les points importants examinés lors au conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février : lancement de différents marchés, notamment la réfection de la toiture du complexe sportif, l'aménagement du carrefour RD7/RD24e, reconduction des aides à l'achat de vélos électriques et de kit de panneaux photovoltaïques, garantie d'emprunt de logements sociaux à Fleurieux/l'A. et Sourcieux-les-M.

M. le Maire liste les sujets soumis au comité syndical du SYDER du 23 janvier : vote des budgets, autorisation à déposer des demandes de subvention au fonds vert et à la DSIL, rapport de développement durable, protocole transactionnel avec Enedis sur la concession d'électricité, adoption des taux d'abattement pour les travaux du programme 2024.

➤ **Divers**

M. le Maire précise que l'appartement au-dessus de la mairie est libre depuis fin janvier.

Il rappelle la tenue du bureau de vote à prévoir le dimanche 9 juin pour les élections européennes. Il ajoute que suite à la commission de révision des listes électorales, des courriers d'avis de radiation vont être adressés à de nombreux électeurs.

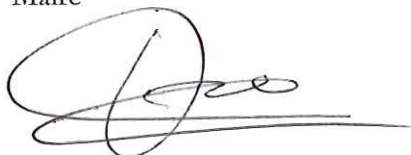
M. le Maire communique d'ores et déjà deux événements qui se dérouleront cet été :

- samedi 6 juillet : festival d'inauguration des Murmures du temps
- vendredi 12 juillet : inauguration des jeux de boules lors de la finale de la coupe Jomard/Feuillet

Concernant les panneaux d'entrée des communes beaujolaises alentours, M. le Maire répond ne pas s'être encore renseigné pour identifier leur origine afin que la commune en soit dotée.

La séance est levée à 22h50.

Olivier LAROCHE  
Maire



Pierre-Jean LAURENT  
Secrétaire de séance

